

**Procès-verbal**  
**Séance du Conseil municipal de Beaufort-en-Anjou**  
**du Lundi 25 Février 2019**

L'an deux mille dix neuf, le Lundi 25 Février, à 19 heures 30, le Conseil municipal de Beaufort-en-Anjou s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Siège de la commune nouvelle (Mairie de Beaufort-en-Vallée - 1er étage), en session ordinaire du mois de février, sous la présidence de M. Serge MAYE,

Etaient présents : M. Serge MAYE, Mme Maryvonne MEIGNAN, M. Jean-Jacques FALLOURD, Mme Sylvie LOYEAU, Mme Frédérique DOIZY, M. Patrice BAILLOUX, M. Didier LEGEAY, Mme Claudette TURC, Mme Marie-Christine BOUJUAU, Mme Marie-Pierre MARTIN, M. Jean-Michel MINAUD, M. Thierry BELLEMON, M. Marc FARDEAU, Mme Sonia POCQUEREAU-LE RICHE, Mme Carole CHARRON-MONTAGNE, Mme Virginie PIERRE, Mme Bénédicte PAYNE, M. Emmanuel MARTINEAU, M. Gérard GAZEAU, Mme Marie-Dominique LAMARE, Mme Catherine DENIS, M. Jean-Philippe ROPERS

Etaient absents avec procuration : M. Alain BERTRAND donne pouvoir à M. Jean-Jacques FALLOURD, M. Jean-Charles TAUGOURDEAU donne pouvoir à M. Serge MAYE, M. Philippe OULATE donne pouvoir à M. Patrice BAILLOUX, M. Luc VANDELDELDE donne pouvoir à Mme Marie-Christine BOUJUAU, M. Christophe LOQUAI donne pouvoir à M. Gérard GAZEAU, Mme Nathalie SANTON-HARDOUIN donne pouvoir à Mme Marie-Dominique LAMARE, M. Jean-François CHANDELILLE donne pouvoir à Mme Maryvonne MEIGNAN, M. Romain PELLETIER donne pouvoir à M. Jean-Philippe ROPERS

Etaient absents excusés : M. Philippe TESSERAU, Mme Angélique VIONNET

Etaient absents : M. Rémi GODARD, Mme Nathalie VINCENT, M. Jérémy CHAUSSEPIED, Mme Séverine MAUSSION, M. Fabrice LECOINTRE, M. Yvonnick HODE, Mme Cécile BERNADET

A été nommé secrétaire de séance : Mme Marie-Dominique LAMARE

\*\*\*\*\*

Approbation du conseil municipal du 28 janvier 2019.

***Gérard GAZEAU interroge sur l'objet de l'audit des systèmes d'information pour savoir s'il s'agit d'outil de communication.***

***M. le Maire répond qu'il s'agit d'informatique.***

***M. le Maire précise que les omissions du dernier conseil municipal concernant les décisions du Maire ont été intégrées.***

**Décisions prises par le Maire par délégation du conseil municipal**

(Rapporteur : Serge MAYE)

**Maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la toiture terrasse du groupe scolaire de la Vallée**

ENTREPRISE	CP VILLE	MONTANT ESTIMATIF DES TRAVAUX EN € H.T.	FORFAIT PROVISOIRE EN € H.T.	TAUX
SECC CENTRE OUEST	37700 SAINT PIERRE DES CORPS	160 000,00 €	12 450,00 €	7,78 %

**Avenants n°01 et 02 au marché concernant les aménagements VRD sur plusieurs secteurs de la commune déléguée de Gée**

ENTREPRISE	CP VILLE	MONTANT TOTAL € H.T.	AVENANTS					
			N°	DATE	OBJET	MONTANT EN € HT	%	NOUVEAU MONTANT DU MARCHE € H.T.
COLAS CENTRE OUEST	49035 ANGERS	301 116,73	01	17/12/2018	Réfection de la couche de roulement sur RD 59	17 242,34	5,73	318 359,07
			02	29/01/2019	Recalibrage des ouvrages hydrauliques en aval du projet	2 052,36	0,68	320 411,43

**Travaux de peinture des parties en débord de toiture du hall bassins et des auvents entrées public et groupes du centre aquatique Pharéo**

ENTREPRISE	CP VILLE	MONTANT TOTAL H.T
CHAUVAT	49400 SAUMUR	6 497,50 €

**Travaux de réfection des installations de chauffage de la halte-garderie "Les Gaiminoux"**

ENTREPRISE	CP VILLE	MONTANT TOTAL H.T
CLIM.M.A – SAS ALLARD	72190 SARGÉ-LÈS-LE-MANS	43 350,22 €

**Consultation pour audit du système d'information**

ENTREPRISE	CP VILLE	MONTANT TOTAL H.T
DYNAMIPS - AZERTY	49240 AVRILLÉ	5 360,00 €

**Consultation pour mission de contrôle technique pour la rénovation de la toiture terrasse de l'école de la Vallée**

ENTREPRISE	CP VILLE	MONTANT TOTAL H.T
APAVE NORD OUEST SAS	49071 BEAUCOUZE CEDEX	1 912,50 €

**Réalisation d'un contrat de location d'un studio meublé 2 Avenue des tilleuls à Beaufort-en-Vallée - Beaufort-en-Anjou du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2019**

Loyer mensuel : 220.88 € TTC

Charges mensuelles du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2019 : 60.20 € TTCCharges mensuelles du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin 2019 : 35.00 € TTC

Ordures ménagères : 7.20 € TTC

**Réalisation d'un contrat de location d'une chambre meublée au Mail à Beaufort-en-Vallée - Beaufort-en-Anjou du 1<sup>er</sup> janvier au 30 avril 2019**

Loyer mensuel : 102.89 € TTC

Charges mensuelles du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2019 : 65.74 € TTCCharges mensuelles du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin 2019 : 35.00 € TTC

**Réalisation d'un contrat de location d'un logement communal 1 Rue Principale à Gée – Beaufort-en-Anjou du 1<sup>er</sup> février 2019 au 31 janvier 2025**

Loyer mensuel : 408.04 € TTC

**Réalisation d'un contrat de location d'un studio meublé 2 Avenue des tilleuls à Beaufort-en-Vallée - Beaufort-en-Anjou du 4 février au 30 juin 2019**

Loyer mensuel : 220.88 € TTC

Charges mensuelles du 4 février au 31 mars 2019 : 60.20 € TTC

Charges mensuelles du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin 2019 : 35.00 € TTC

Ordures ménagères : 7.20 € TTC

**Réalisation d'un contrat de location d'une chambre meublée au Mail à Beaufort-en-Vallée - Beaufort-en-Anjou du 9 février au 9 mars 2019**

Loyer mensuel : 102.89 € TTC

Charges mensuelles du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars 2019 : 65.74 € TTC

**2019/14 - Approbation du diagnostic du plan climat air énergie territorial**  
(rapporteur : Serge MAYE)

La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte a rendu obligatoire l'élaboration d'un plan climat air énergie territorial (PCAET) pour les communautés de communes de plus de 20 000 habitants. Elle a désigné également les EPCI comme coordinateur de la transition énergétique sur leur territoire.

Par délibération du 21 décembre 2017, le conseil communautaire a ainsi prescrit l'élaboration d'un PCAET pour le territoire Baugeois-Vallée.

Pour rappel, le PCAET est la déclinaison locale des engagements contre le changement climatique, pour en atténuer les causes et les effets, mais aussi pour adapter le territoire aux changements inéluctables sur le court, moyen et long terme.

Le PCAET est élaboré pour une période de six ans. Il porte sur plusieurs objectifs définis par la loi :

- La maîtrise de la consommation d'énergie
- La réduction des émissions de GES
- Le renforcement du stockage de carbone sur le territoire (dans la végétation, les sols, les bâtiments...)
  - La production et la consommation des énergies renouvelables, la valorisation des potentiels d'énergies de récupération et de stockage
- La livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur
- Les productions bio-sourcées à usages autres qu'alimentaires
- La réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration
- Le développement coordonné des réseaux énergétiques
- L'adaptation au changement climatique

L'élaboration du PCAET constitue le volet majeur du projet de territoire de Baugeois-Vallée, réalisé en parallèle par les services communautaires.

Le groupement composé des bureaux d'études Akajoule, Atmoterra et Auxilia Conseil accompagne la communauté de communes Baugeois-Vallée (CCBV) dans l'élaboration du PCAET. Après une phase de collecte et d'analyse des données statistiques, un séminaire de lancement (14 septembre 2018) et des ateliers thématiques de concertation (octobre et novembre 2018) ont été organisés. Le séminaire était ouvert à l'ensemble des élus municipaux et communautaires, aux membres du Conseil de développement et aux agents des collectivités. Pour les ateliers, les invitations ont été envoyées aux mêmes personnes, ainsi qu'aux partenaires institutionnels et aux acteurs locaux identifiés selon les thématiques.

Ces différentes étapes faisaient partie de la phase « diagnostic », dont le rapport a été présenté et approuvé en conseil communautaire le 21 décembre 2018. La synthèse de ce rapport est à trouver en annexe.

Avant de passer à la phase suivante, concernant les objectifs et la stratégie, à partir de janvier-février 2019, il est souhaité que les conseils municipaux puissent prendre connaissance et prendre acte du diagnostic. Les éventuels compléments et remarques seront ajoutés au rapport de diagnostic par la suite, puisque le PCAET est un document qui s'élabore de manière itérative et qui fera l'objet d'une délibération globale à la fin de la démarche, à l'automne 2019.

M. le Maire propose de délibérer en ce sens.

**Présentation du PCAET par Christophe POT, 1<sup>er</sup> Vice-Président de la Communauté de Communes Baugeois-Vallée et Anaïs PELLE.**

Le conseil municipal,

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 21 décembre 2017, prescrivant l'élaboration d'un Plan Climat Air Énergie Territorial pour Baugeois-Vallée,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 21 décembre 2018, approuvant le diagnostic du Plan Climat Air Énergie Territorial pour Baugeois-Vallée,

Vu le rapport de diagnostic du Plan Climat Air Énergie Territorial pour Baugeois-Vallée et sa synthèse,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

PREND ACTE du diagnostic du Plan Climat Air Énergie Territorial pour Baugeois-Vallée

### **2019/15 - Débat sur les Orientations Budgétaires 2019** (rapporteur : Serge MAYE)

La législation imposant, en début de chaque exercice, la tenue au sein de l'assemblée délibérante d'un débat sur les orientations budgétaires préalablement au vote du budget primitif, je vous propose de prendre connaissance du rapport d'orientations budgétaires 2019 joint en annexe et d'en débattre.

**Thierry BELLEMON demande s'il a été envisagé de poser des panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école de la Vallée.**

**Didier LEGEAY répond que non car l'urgence des travaux envisagés est de refaire l'étanchéité.**

**Sylvie LOYEAU ajoute que la chaudière a été changée il y a 4-5 ans.**

**Gérard GAZEAU indique que la question des panneaux solaires n'aboutit jamais à Beaufort-en-Anjou sans que l'on ne sache pourquoi. Par ailleurs, les toits terrasse sont une étrangeté architecturale dans nos régions.**

**M. le Maire répond que l'habitude n'a effectivement pas été encore prise.**

**Gérard GAZEAU précise que le document indique un ratio d'endettement actuel de 7 ans et conseille en même temps de se situer entre 11 et 13 ans. Il demande s'il s'agit des mêmes données.**

**Stéphane CLAUDIEN répond par l'affirmative. Il indique que c'est le même ratio. Le second chiffre correspond à des recommandations des services de l'Etat.**

**Jean-Jacques FALLOURD ajoute que les résultats de fonctionnement sont bons en raison du fait que les réalisations sont très inférieures aux inscriptions budgétaires. Ils seront nettement moins bons lorsque tous les projets envisagés auront été réalisés.**

**M. le Maire acquiesce et explique que les besoins en gros travaux d'entretien sont très lourds. Ainsi, on pourrait citer les dégradations très importantes sur l'église Notre Dame (fuite) ou l'Hôtel Dieu (effondrement de la toiture), déficit de travaux sur la voirie, etc... Il faut également achever l'écoparc de Gée. Sont en cours également une résidence senior, les îlots Notre Dame et de la Tête Noire, l'aménagement des Halles pour l'école de musique et l'orchestre d'Harmonie.**

**Marie-Pierre MARTIN indique que des priorités devront être faites. Il faut avoir un chiffrage des marges de manœuvre pour pouvoir dégager les priorités par commission. Lorsque l'on fait des listes complètes, on aboutit toujours à la conclusion que l'on ne pourra pas tout faire. Il faut aussi mesurer l'impact de la taxe d'habitation.**

**M. le Maire ajoute que l'essentiel du tri a dû être fait en commission. Le bureau a également fait un travail important de priorisation la semaine dernière.**

Le conseil municipal,  
Vu l'article L 2312.1 du CGCT  
Vu le rapport d'orientations budgétaires présenté par Monsieur le Maire,

Après en avoir débattu,

PREND ACTE du déroulement du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice 2019.

### **2019/15 - Vidéoprotection – Validation du déploiement global et lancement de la première tranche** (rapporteur : Serge MAYE)

Le déploiement de la vidéoprotection à Beaufort en Anjou a émergé progressivement à la suite de l'audit de sûreté réalisé en 2013 par la Gendarmerie nationale concernant le complexe sportif. Inscrit sur ce périmètre dans l'engagement du mandat 2014-2020, les enjeux de sûreté ont été progressivement élargis eu égard au contexte national (terrorisme) et aux phénomènes de délinquance constatés sur la commune.

Un groupe de travail piloté par M. Serge MAYE et composé de représentants des services municipaux et de la gendarmerie nationale a préparé un projet global avec l'assistance technique du groupement de bureaux d'étude INOP'S/CETAB (mission UGAP).

Avec l'installation de 33 caméras, ce projet vise à améliorer les conditions de sûreté du centre-ville (places et sites sensibles), des entrées de ville et des équipements périphériques (sites sportifs, écoles et collège).

Compte tenu du budget prévisionnel de l'opération de 280 000€HT (336K€TTC), hors assistance à maîtrise d'ouvrage, le déploiement sera échelonné sur plusieurs exercices budgétaires :

Tranche 1 - 2019	Tranche 2 - 2020	Tranche 3 - 2021
100K€	118K€	118K€

Le rétroplanning de la première tranche s'établit comme suit :

Février 2019 : Dépôt de la demande d'autorisation de vidéosurveillance

Février / Mars 2019 : dépôt des demandes de financement

Mars 2019 : rédaction du cahier des charges

Avril 2019 : consultation

Mai 2019 : analyse des offres et attribution du marché

Juin – septembre 2019 : travaux

**Marc FARDEAU demande si l'ordre des étapes (demandes de financement et rédaction du cahier des charges) n'est pas inversé.**

**Florian LANDAT indique que concernant ce projet, l'étude pour dépôt d'autorisation préfectorale, est suffisamment précise pour déposer le dossier de DETR (dont la date butoire est aujourd'hui).**

**Gérard GAZEAU trouve que ce dossier n'est pas très précis puisqu'on ne connaît pas le coût de la maîtrise d'ouvrage et il n'intègre pas les frais d'entretien.**

**M. le Maire répond que l'entretien comprend essentiellement un nettoyage.**

**Gérard GAZEAU pense que la population va s'attendre à une élimination de la petite délinquance mais pour ce faire se pose la question des enregistrements et savoir comment ils pourront être consultés.**

**M. le Maire indique que les images peuvent être mises à disposition de la gendarmerie après réquisition du Procureur de la République. La vidéoprotection est un outil supplémentaire pour les missions d'investigation conduites par la gendarmerie.**

**Thierry BELLEMON demande comment seront installées les caméras.**

**M. le Maire précise que la gendarmerie souhaitait de la vidéo aux entrées de la ville.**

**Jean-Philippe ROPERS demande si les conseillers pourront avoir accès au projet d'implantation des caméras.**

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré avec 1 ABSENTION (J.P ROPERS) et 4 VOIX CONTRE (G.GAZEAU, C. LOQUAI, MD. LAMARE, N. SANTON-HARDOUIN),

VALIDE le projet de déploiement de la vidéoprotection à Beaufort en Anjou,

VALIDE le plan de financement de la première tranche ci-dessous :

Assistance à Maîtrise d'ouvrage	24 854,16
Travaux - tranche 1	83 000,00
TOTAL DEPENSES HT	107 854,16
TOTAL DEPENSES TTC	129 424,99
FIPD (50% dont base 15K€ étude)	49 000,00
DETR (Axe A1) (30%)	32 356,20
Autofinancement	48 068,79
Dont FCTVA	21 230,88
TOTAL RECETTES TTC	129 424,99

DIT que les crédits de la première tranche sont inscrits au budget primitif 2019,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les co-financements prévus au plan de financement et à signer tout document utile à la mise en œuvre de la première tranche.

### **2019/16 - Construction d'un préau chaumière - Adoption du projet et du plan de financement** (rapporteur : Serge MAYE)

La commune de Beaufort en Anjou envisage de réaliser les travaux suivants dans le cadre de son projet de développement de l'attractivité du territoire :

- Construction d'un préau chaumière (ERP 4ème catégorie) au sein d'un Eco parc pour favoriser les rencontres et les animations communales.

Le coût prévisionnel est estimé à 189 543 € HT

Localisation : sur la commune de GEE, 49250, à l'intérieur du périmètre qui sera aménagé et nommé « ECOPARC ».

Au nord du site, parcelles 367 et 188, accessible depuis la place PMR qui sera aménagée sur le parking (liaison par une allée).

Pignon fermé sur la rue et ouverte vers le sud du parc pour minimiser l'impact du bruit.

Construction en zone inondable et dans l'emprise des bâtiments classés.

Superficie nécessaire, agencement, qualité des matériaux, fluides :

- Surface : 280m2 dont 30 m2 environ de locaux dédiés à local technique, bar, deux WC
  - Amenée des réseaux prévus dans la tranche aménagement du parc
  - Dalle béton, fondations simples (cf. Etudes géotechniques)
  - Toiture 4 pans avec dépassement de toit pour protection contre la pluie
  - Couverture ardoise
  - Charpente et ossature bois

- Ouverture sur 3 côtés : le préau abritera deux sanitaires qui seront accessibles depuis l'extérieur de la structure (équipements : un WC, un point d'eau, accès libre pour un seul WC avec fermeture par minuterie)
- Parois : parpaings avec habillage bois (ou composite)
- Le local bar sera accessible par des doubles portes.
- Un bar fixe équipera le local (proposer des matériaux robustes et anti vandalisme)
- Le local technique sera équipé de prises de courant, de points lumineux, d'un système d'évacuation des eaux usées, d'une arrivée d'eau.

L'Etat et la Région, par le biais de la dotation de soutien à l'investissement Public Local et du Contrat de Territoires Région 2020, sont sollicités pour accompagner ce projet à hauteur respectivement de 20 % et 30 %.

**Virginie PIERRE demande s'il y aura des panneaux solaires dans ce projet.**

**Didier LEGEAY et Jean-Philippe ROPERS indiquent que le bâtiment n'est pas chauffé. Par contre, la récupération d'eau a été envisagée.**

**Jean-Jacques FALLOURD précise que le projet est dans le périmètre de l'église inscrite. Par ailleurs, le projet étant voté en phase APS, il faudrait ajouter une ligne de « divers et imprévus » de 10 000 € pour obtenir des subventions sur ces dépenses non encore précisément identifiées mais quasiment certaines (raccordement aux réseaux). Le total est donc porté de 179 543,00 € à 189 543,00 €.**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et avec 1 VOIX CONTRE (N. SANTON-HARDOUIN),

DECIDE de la réalisation des travaux de construction d'un préau chaumière (ERP 4ème catégorie) au sein d'un Eco parc pour favoriser les rencontres et les animations communales.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel des travaux de construction d'un préau chaumière (ERP 4ème catégorie) au sein d'un Eco parc suivant :

Financeurs	Montant HT	%
REGION / CTR	37 908, 60 €	20
ETAT / DSIL	56 862,90 €	30
VILLE DE BEAUFORT	94 771,50 €	50
TOTAL	189 543,00 €	100

DIT que les crédits sont inscrits au budget 2019,

AUTORISE le Maire à solliciter des cofinancements,

AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

**2019/17 - Remplacement des installations de chauffage de la halte-garderie Les Gaiminous - Adoption du projet et du plan de financement**  
(rapporteur : Didier LEGEAY)

La commune de Beaufort en Anjou envisage de réaliser les travaux suivants dans le cadre de son projet d'amélioration de la performance énergétique des Etablissements recevant du public :

- Remplacement des installations de chauffage de la halte-garderie les gaiminous et mise en place d'une GTC (Gestion technique du chauffage).

Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 43 350,22 € HT

La nouvelle installation garantira un fonctionnement pérenne, du confort pour les occupants et des économies d'énergie. Les équipements seront à chaque fois que cela est possible éligibles au dispositif CEE (certificat d'économie d'énergie).

Il s'agira de conserver et de remettre en état certains équipements mais également de remplacer certains équipements vétustes.

Les travaux seront effectués en une seule phase, et en un lot unique. La période idéale des travaux est durant la fermeture de l'établissement au public. Etant donné la vétusté de certains équipements, l'entreprise devra s'approvisionner dès la notification du marché et se tenir prête à changer les équipements dès que possible. Elle présentera un phasage des opérations en fonction de l'occupation des locaux.

La Région, par le biais du Contrat de Territoires Région 2020, est sollicitée pour accompagner ce projet à hauteur de 30 %.

**Marie-Dominique LAMARE demande l'âge du bâtiment.**

**Claudette TURC indique que le bâtiment date de 2001.**

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE la réalisation des travaux de rénovation des installations de chauffage de la halte-garderie les Gaiminous et mise en place d'une GTC,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel pour le remplacement des installations de chauffage de la halte-garderie les Gaiminous et mise en place d'une GTC comme suit :

Financiers	Montant HT	%
REGION / CTR	13005 €	30
VILLE DE BEAUFORT	30 345 €	70
TOTAL	43 350 €	100

DIT que les crédits sont inscrits au budget 2019,

AUTORISE le Maire à solliciter des cofinancements,

AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

### **2019/18 - Accessibilité Halte-Garderie Les Gaiminous - Adoption du projet et du plan de financement** (rapporteur : Didier LEGEAY)

La commune de Beaufort en Anjou envisage de réaliser les travaux suivants dans le cadre de son projet de mise en accessibilité des établissements recevant du public :

- Réaliser l'accessibilité PMR de la halte-garderie les Gaiminous

Ce projet s'inscrit dans le contexte réglementaire de l'ADAP déposé par la collectivité en 2015 concernant l'accessibilité des Etablissement Recevant du Public. Il fait suite au diagnostic effectué en juillet 2014.

Les travaux porteront essentiellement sur le stationnement automobile, le cheminement extérieur, la signalétique, des travaux sur la porte d'entrée, les équipements des sanitaires, la création d'une douche adaptée et des aménagements dans les bureaux.



A l'issue de ces travaux, une vérification par la société ayant effectué le diagnostic permettra de déclarer le bâtiment accessible aux PMR.

L'Etat, par le biais du Fonds de Soutien à l'investissement Public Local, est sollicité pour accompagner ce projet à hauteur de 30 %.

**Marie-Dominique LAMARE s'étonne que ces travaux n'aient pas été réalisés par la communauté de communes.**

**Serge MAYE rejoint cet avis.**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de la réalisation des travaux de mise en accessibilité PMR de la halte-garderie les gaiminous,

APPROUVE le plan de financement de mise en accessibilité PMR de la halte-garderie les gaiminous :

Financiers	Montant HT	%
Etat (DSIL)	2 505 €	30
Ville de Beaufort-en-Anjou	5 845 €	70
TOTAL	8 350 €	100

DIT que les crédits sont inscrits au budget 2019,

AUTORISE le Maire à solliciter des cofinancements,

AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

**2019/19 - Accessibilité du centre social - Adoption du projet et du plan de financement** (rapporteur : Frédérique DOIZY)

La commune de Beaufort en Anjou envisage de réaliser les travaux suivants dans le cadre de son projet de mise en accessibilité des établissements recevant du public :

- Réaliser l'accessibilité du centre social

Ce projet s'inscrit dans le contexte réglementaire de l'ADAP (agenda d'accessibilité programmé) déposé par la collectivité en 2015 concernant l'accessibilité des Etablissement Recevant du Public. Il fait suite au diagnostic effectué en juillet 2014.

Les travaux comprennent pour l'essentiel : le stationnement automobile, le cheminement extérieur, des remplacements de portes, de la signalétique, des travaux de mise en conformité de l'ascenseur, la création d'un bureau d'accueil accessible au deuxième étage et des aménagements dans les trois sanitaires.

A l'issue de ces travaux, une vérification par la société ayant effectué le diagnostic permettra de déclarer le bâtiment accessible aux PMR.

L'Etat, par le biais du Fonds de Soutien à l'investissement Public Local, est sollicité pour accompagner ce projet à hauteur de 30 %.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de la réalisation des travaux de mise en accessibilité PMR du centre social,

APPROUVE le plan de financement de mise en accessibilité PMR du centre social suivant :

Financeurs	Montant HT	%
Etat (DSIL)	5 124 €	30
Ville de Beaufort-en-Anjou	11 956 €	70
TOTAL	17 080 €	100

DIT que les crédits sont inscrits au budget 2019,

AUTORISE le Maire à solliciter des cofinancements,

AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

**2019/20 - Rénovation de la toiture terrasse du groupe scolaire de la Vallée - Adoption du projet et du plan de financement** (rapporteur : Didier LEGEAY)

La commune de Beaufort en Anjou envisage de réaliser les travaux suivants dans le cadre de son projet d'amélioration de la performance énergétique des Etablissements recevant du public :

- RENOVIATION DE LA TOITURE TERRASSE DU GROUPE SCOLAIRE DE LA VALLEE

Le coût prévisionnel pour cette opération est estimé à : 227 512 € HT

Contexte : le groupe scolaire a été construit dans les années 80 et la toiture n'a jamais bénéficié d'entretien spécifique préventif. A ce jour, des infiltrations sont visibles à l'intérieur du bâtiment ;

Surface totale du bâtiment : 1670 m<sup>2</sup>

Localisation : commune de Beaufort en Anjou 49250, 19 rue de la vallée.

Classement : ERP DE TYPE R, 4ème catégorie.

L'opération à conduire consiste en :

- Réfection de l'étanchéité complète de la toiture terrasse
- Amélioration de la performance énergétique dans le respect de l'arrêté du 22 mars 2017 modifiant l'arrêté du 3 mai 2007 relatif aux caractéristiques thermiques et à la performance énergétique des bâtiments existants.
- Mise en place de garde-corps amovibles permanents ou de ligne de vie.

Contraintes du projet :

Il s'agit d'un établissement scolaire ouvert au public. Si des travaux doivent être effectués en site occupé soit par les élèves, soit par le personnel enseignant ou/et le personnel technique, tout devra être mis en œuvre pour que l'organisation des travaux permettent le maintien des activités dans un environnement de qualité et en toute sécurité.

La coordination des travaux sera envisagée avec le personnel municipal qui validera les périodes de travail proposées.

L'Etat et la Région, par le biais de la DETR 2019 et du Contrat de Territoires Région 2020, sont sollicités pour accompagner ce projet à hauteur de 30 % chacun.

***Didier LEGEAY pense qu'il y a eu des petits travaux (des rustines) mais le rapport relève un manque d'entretien de la toiture.***

***Jean-Jacques FALLOURD précise que c'est l'entretien sur ce type d'équipement qui serait à confier à des sociétés spécialisées.***

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE la réalisation des travaux de rénovation de la toiture terrasse du groupe scolaire de la Vallée,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel du projet de rénovation de la toiture terrasse du groupe scolaire de la Vallée comme suit,

Financeurs	Montant HT	%
REGION/ CTR	68 253 €	30
ETAT / DETR	68 253 €	30
VILLE DE BEAUFORT	91 006 €	40
TOTAL	227 512 €	100

DIT que les crédits sont inscrits au budget 2019,

AUTORISE le Maire à solliciter des cofinancements,

AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

### **2019/21 - Nouvelles tarifications et conditions de vente dans le magazine de la ville** (rapporteur : Serge MAYE)

Depuis 4 ans, la collectivité propose l'insertion d'encarts publicitaires à chaque édition du bulletin d'information municipal « Le Trait d'Union ».

Destinée à promouvoir le commerce local, l'offre propose, à ce jour, deux formats et tarifs.

1/8<sup>ème</sup> de page – 82 x 58 mm pour un montant de 200 €

¼ de page 164 x 58 : pour un montant de 400 €

En juillet 2017, une évaluation a été menée auprès d'une trentaine d'entreprises, commerces et artisans de Beaufort-en-Anjou. Le résultat de cette enquête indique que l'offre proposée ne correspond pas aux attentes des entreprises du territoire.

Les tarifs proposés, à ce jour, sont trop élevés.

Les ventes réalisées depuis 2015 ont apporté des recettes modestes après un démarrage pourtant dynamique :

2015 : 11 x 200 € et 4 x 400 € = 3800 €

2016 : 3 x 200 € et 1 x 400 € = 1000 €

2017 : 2 x 200 € = 400 €

2018 : pas de recettes = 0 €

2019 : 1 x 400 € = 400 €

M. le Maire propose de réévaluer les formats et tarifs des encarts publicitaires selon les modalités ci-annexées, pour les rendre plus attractifs, à savoir :

1/16 ème de page 78 x 40 mm = 50 €

1/8 ème de page 170 x 35 mm = 100 €

1/4 ème de page 90 x 78 mm = 150 €

1/2 ème de page 170 x 92 mm = 200 €

1 page 170 x 260 mm = 400 €

Ces tarifs s'entendent hors TVA. Ils sont révisables annuellement.

Les présentes conditions générales de vente prévoient également la suppression des services de graphisme municipal au profit de l'offre de marché.

Aussi, M. le Maire propose d'approuver les nouveaux formats et montants proposés ci-dessus.

Le conseil municipal,

Vu sa délibération en date du lundi 4 mai 2015,

Vu l'avis de monsieur le maire en date du 5 février 2019,

Considérant l'intérêt de valoriser les entreprises sur le territoire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE les conditions générales de vente pour l'insertion des encarts publicitaires dans le bulletin municipal, annexées à la présente délibération,

AUTORISE le maire à signer les documents afférents.

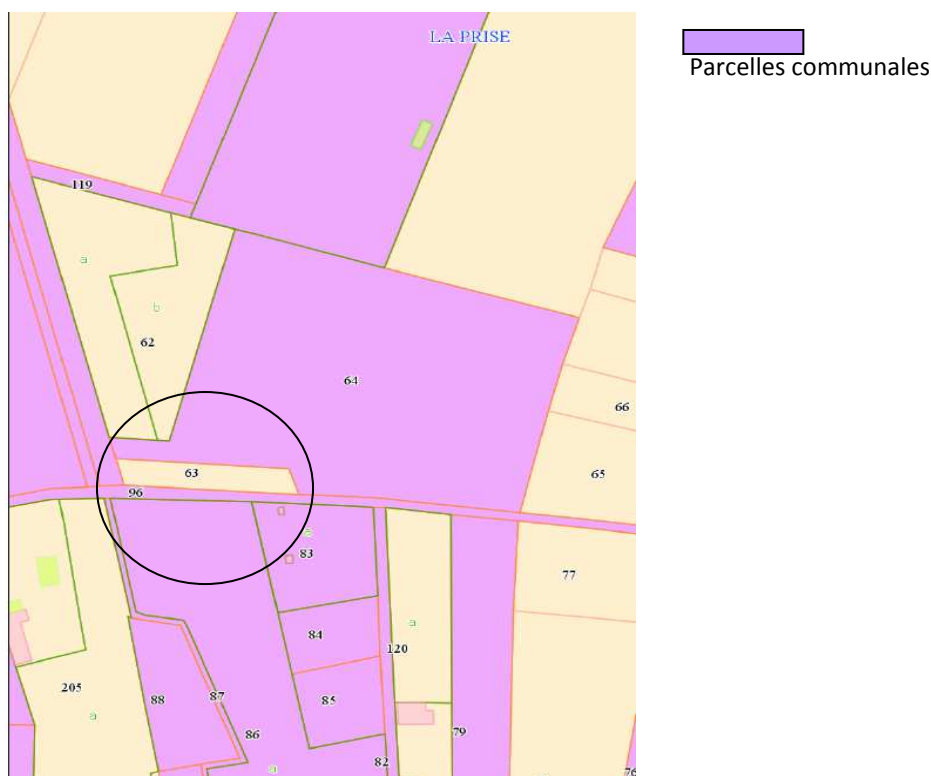
**2019/22 - Acquisition de la parcelle ZD 63 au LD la Prise à M. ORIOT**  
(rapporteur : Jean-Jacques FALLOURD)

Par lettre du 11 juin 2018, les Consorts ORIOT, représentés par Maître OTTE, notaire à Beaufort-en-Anjou, nous ont fait part de leur intention de céder à la commune la parcelle cadastrée ZD 63 sise lieu-dit La Prise, d'une superficie de 596 m<sup>2</sup>, au prix de 750 €.

Le bureau municipal du 25/06/2018 a émis un avis favorable pour l'acquisition de cette parcelle moyennant un prix de 600 €. Une contre proposition a été faite aux consorts ORIOT qui ont accepté cette offre.

L'acquisition de cette parcelle enclavée par des propriétés communales permettra l'aménagement et le maintien du site paysager du Marais imposé par le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du Plan Local d'Urbanisme.

Compte tenu des éléments évoqués ci-dessus, il est demandé au conseil municipal d'accepter l'acquisition de ce terrain sur ces bases.



Le conseil municipal,

Vu la demande formulée par les Consorts ORIOT en date 11 juin 2018 en vue de vendre un terrain situé au lieu dit « La Prise »,

Vu l'accord des consorts ORIOT en date du 27 juillet 2018 pour céder cette parcelle à la commune au prix de 600 €,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE l'acquisition de la parcelle cadastrée section ZD 63 d'une superficie de 596 m<sup>2</sup> pour un montant de 600 € (soit environ 1,26 €/m<sup>2</sup>),

PRECISE que les frais de notaire seront à la charge de la commune de Beaufort-en-Anjou,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

**2019/23 - Transfert de la rente viagère au profit de Maine-et-Loire - Place Notre-Dame** (rapporteur : Jean-Jacques FALLOURD)

Par délibération du 25 juin 2018, le conseil municipal a entériné les modalités de la cession des parcelles nécessaires à la réalisation du projet de construction d'un ensemble de logements locatifs Place Notre Dame.

Or, sur ces emprises figure un bien qui a été préempté par la commune en 2008 en viager. La transaction prévoyait le versement d'une rente viagère par le débit rentier (la commune) au profit du crédit rentier (Mme LATTE) d'un montant annuel de 3.132 €.

Pour procéder à la cession de l'assiette foncière à Maine & Loire Habitat, la commune avait le choix entre deux possibilités :

- Soit verser à un organisme solvable un capital suffisant pour garantir au crédit rentier une rente équivalente,
- Soit transférer la garantie hypothécaire sur un autre bien d'une valeur équivalente avec l'accord du crédit rentier.

En accord avec Maine-et-Loire Habitat, la commune envisage la deuxième possibilité, le transfert de garantie, selon les étapes suivantes :

- 1°/ acte de mainlevée par le crédit rentier de son privilège de vendeur et du bénéfice de l'action résolutoire. (le bien n'est ainsi plus grevé d'aucune inscription, ce qui autorise la cession de celui-ci).
- 2°/ acte de vente par la commune de Beaufort à Maine-et-Loire Habitat de l'ensemble des parcelles.
- 3°/ affectation hypothécaire par Maine-et-Loire Habitat pour garantir le paiement de la rente par la commune permettant ainsi de rassurer le crédit rentier.

Aussi, au vu de ces éléments, Jean-Jacques FALLOURD propose :

- D'autoriser Maine-et-Loire Habitat à se porter garant de l'engagement du versement de la rente par la commune au moyen d'une affectation hypothécaire consentie par Maine-et-Loire Habitat.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 26 septembre 2016 sollicitant le concours de Maine-et-Loire Habitat en vue de la réalisation d'un ensemble collectif de logements locatifs, Place Notre Dame,

Vu la délibération du conseil municipal du 25 juin 2018 entérinant les modalités de cession desdites parcelles pour la réalisation de ce projet,

CONSIDERANT qu'un bien préempté par la commune en viager en 2008 figure sur les emprises destinées à la réalisation de ce projet,

Considérant que pour céder ces parcelles, il est possible de procéder à la mainlevée par le crédit rentier de son privilège de vendeur et du bénéfice de l'action résolutoire, et de transférer la garantie bancaire à Maine-et-Loire Habitat.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE Maine-et-Loire à se porter garant de l'engagement du versement de la rente par la commune au moyen d'une affectation hypothécaire consentie par Maine-et-Loire Habitat à la garantie du bon paiement de la rente du crédit rentier,

DECIDE de confier la rédaction des actes notariés à l'étude notariale Redig-Duchène et Dallay à ANGERS,

DIT que les frais inhérents à ces modifications seront à la charge de Maine-et-Loire Habitat,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents correspondants.

**2019/24 - Convention de concession de 3 places de stationnement sur le parking public- Place de la République entre M. GUAIS et la commune**

(rapporteur : Jean-Jacques FALLOURD)

M. GUAIS a le projet d'acquérir l'immeuble situé 6 rue de la Maladrerie. Actuellement, cet immeuble est doté d'un commerce au rez-de-chaussée et de deux logements à l'étage.

Il souhaiterait réaliser trois logements supplémentaires, un en remplacement du local commercial au rez-de-chaussée, tout en conservant la vitrine actuelle, et deux dans les combles.

Conformément à l'article UA 12 du règlement du Plan Local d'Urbanisme, le changement de destination du commerce au rez-de-chaussée et la création de deux logements supplémentaires à l'étage nécessitent la création de trois places de stationnement.

Or, le bâtiment édifié sur les deux limites séparatives ne permet la réalisation de ces trois places de stationnement sur son unité foncière.

Aussi, au vu de ces éléments, Jean-Jacques FALLOURD propose :

- D'approuver la convention de concession de places de stationnement avec M. GUAIS Fabien,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

***Jean-Jacques FALLOURD rappelle que les places ne seront pas identifiées. Cette convention est la seule manière de permettre l'aménagement au regard des règles d'urbanisme.***

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-29,

Vu le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L 123-1-12 et L 421-3,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, et notamment son article L 2122-2,

Vu le plan local d'urbanisme de la Commune de Beaufort-en-Anjou approuvé le 19 décembre 2011 et notamment l'article UA12 de son règlement,

Vu le courriel en date du 15 janvier 2019 par lequel M. GUAIS Fabien sollicite l'octroi d'une convention de concession sur un parking public.

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 11 février 2019,

Considérant que Monsieur GUAIS Fabien, demeurant Les Petits Bois 49630 Corné – Loire Authion, souhaite déposer une demande d'autorisation d'urbanisme portant sur le changement de destination d'un local commercial en habitation et la réalisation de deux logements dans les combles au 6 rue de la Maladrerie à Beaufort-en-Anjou,

Considérant que le projet génère un besoin de trois places de stationnement en application de l'article UA12 du règlement du plan local d'urbanisme approuvé le 19 décembre 2011,

Considérant que compte tenu de l'emprise et de la configuration du terrain, M. GUAIS Fabien n'est pas en mesure de réaliser ces places de stationnement.

Compte tenu de la difficulté réelle d'acquérir des garages privés à proximité et de l'impossibilité matérielle d'aménager des places de stationnement sur la parcelle constituant l'emprise du projet, il est proposé une convention de concession, d'une durée de 15 ans, pour 3 places de stationnement sur le parking de la Place de la République, à proximité immédiate du projet.

Considérant que l'autorisation d'occupation du domaine public ne peut être que précaire et révocable,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de consentir à Monsieur Fabien GUAIS une concession à titre précaire et révocable, pour l'occupation de trois places de stationnement non nominatives, sur le parking public de la Place de la République, pour une durée de 15 ans, d'un montant annuel de 300 €.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer le projet de convention, annexé à la présente délibération.

### **2019/25 - Entente-Vallée - subventions associations culturelles** (rapporteur : Claudette TURC)

Dans le cadre de la convention d'entente, la ville de Beaufort-en-Anjou est désignée comme porteuse des actions culturelles. Elle délibère ainsi chaque année concernant les subventions des associations culturelles soutenues dans ce cadre, à savoir *le Nouveau Théâtre Populaire* et l'association *La Bosse*.

La commission culture de l'Entente-Vallée a ainsi émis un avis favorable pour soutenir les deux projets à la même hauteur qu'en 2018.

Considérant le rayonnement du NTP, le bénéfice pour l'image culturelle du territoire, la qualité artistique de la proposition et du partenariat tissé au fil des ans, la commission culture de l'Entente-Vallée propose de renouveler la subvention à hauteur de 6 000€ pour 2019. Elle ajoute que, prenant en considération la demande des élus, le NTP a mis en place en 2018 un tarif au choix qui a permis d'augmenter les recettes.

Suite à trois années d'un projet en salle à Mazé (le Jukebosse) qui n'a pas véritablement trouvé son public, l'association *La Bosse* a choisi de renouveler son projet en 2019. Elle propose de programmer au forum à Beaufort, le samedi 6 juillet 2019, une soirée de concerts convivial, accessible « au chapeau » pour les spectateurs. Etant donné l'investissement et l'histoire de l'association sur le territoire, la complémentarité de la proposition musicale par rapport à l'offre culturelle existante (Impatientes, apéro concert..), la commission a émis un avis favorable pour soutenir ce nouveau projet.

	Populat òn au 1er janvier 2016 applicable 1er janvier 2019			Subvention 2019 proposée par la commission Culture Entente	
	Populat òn municipale	Populat òn comptée à part	Populat òn totale	La Bosse	NTP
				5 000 €	6 000 €
				répartition par commune	
Beaufort-en-Anjou	7 166	168	<b>7 334</b> 40,61 %	2 030 €	2 437 €
Les Bois d'Anjou	2 637	67	<b>2 704</b> 14,97 %	749 €	898 €
Mazé-Milon	5 787	106	<b>5 893</b> 32,63 %	1 632 €	1 958 €
La Ménitré	2 089	40	<b>2 129</b> 11,79 %	589 €	707 €
		total	18060	5 000 €	6 000 €

Le conseil municipal,

Vu la convention d'Entente,

Vu l'avis favorable de la commission culture de l'entente-Vallée du 23 janvier 2019,

Considérant l'intérêt de poursuivre le partenariat avec le Nouveau Théâtre Populaire et l'association La Bosse,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE d'attribuer une subvention de 6 000 € à l'association Nouveau Théâtre Populaire pour l'année 2019 pour l'organisation du festival Nouveau Théâtre Populaire sur le territoire de l'Entente-Vallée.

DÉCIDE d'attribuer une subvention de 5 000 € à l'association La bosse pour l'année 2019 pour l'organisation d'un festival musical.

### **2019/26 - Subventions exceptionnelles associations culturelles Ben Brothers et Scène de Théâtre** (rapporteur : Claudette TURC)

Les associations culturelles *Scène de Théâtre* et *Ben Brothers* ont fait une demande de subvention exceptionnelle pour la première fois pour l'année 2019. La commission culture les a rencontrées le 12 décembre dernier avant de se prononcer.

L'association *Scène de Théâtre* propose des ateliers théâtraux pour les enfants, jeunes et adultes. Elle a développé son activité sur la commune depuis 5 ans et touche aujourd'hui 100 familles du territoire. Elle propose au mois de juin plusieurs week-ends de représentations au théâtre. L'association a connu il y a deux ans un changement de cap avec la professionnalisation de son animatrice, Caroline Leroy. L'association enregistre en 2018 un déficit de 1 846€ lié à l'augmentation des frais de personnel.

Considérant l'intérêt de l'activité pour la commune et souhaitant soutenir l'accès du plus grand nombre à la pratique théâtrale, la commission propose de soutenir de manière exceptionnelle l'association par une subvention de 1 500€ et la mise à disposition à titre gracieux de la salle G. Boussard qui est utilisée lors des représentations.

En parallèle, un travail sera mené par la commission avec le bureau de l'association pour l'accompagner dans la recherche d'un mode de fonctionnement économiquement viable.

L'association *Ben Brothers* est une association basée à Gée dont l'activité principale est la production cinématographique. Elle est constituée de jeunes professionnels et amateurs passionnés. Elle a déjà à son actif la réalisation de plusieurs courts-métrages dont l'un des scénarios « Dernière fugue » a été lauréat du concours scénarimages du festival premiers plans 2017. Des tournages ont eu lieu à Gée et Beaufort et l'association a présenté son travail à plusieurs reprises sur le territoire (cinéma de Beaufort, bibliothèque de Beaufort et La Bulle à Mazé). Elle sollicite une subvention exceptionnelle de 300€ pour 2019 pour la réalisation d'une web-série se déroulant à Beaufort (et dont les deux acteurs principaux sont des beaufortais de 18 ans).

Etant donné l'implantation locale de l'association et afin de soutenir la dynamique culturelle de jeunes du territoire, la commission propose de les soutenir à hauteur de 200€.

***Marie-Dominique LAMARE s'étonne que la commission ait raboté la demande de l'association de 100 € alors que la commune dépense parfois beaucoup.***

Le conseil municipal,

Vu l'avis de la commission culture du 16 janvier 2019,

Considérant l'intérêt des activités culturelles proposées et leur implantation locale,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE d'accorder pour 2019 une subvention exceptionnelle de 1500 € à l'association *Scène de Théâtre* et de 200 € à l'association *Ben Brothers*.

### **2019/27 - Résidence ONPL - Convention de partenariat avec le département** (rapporteur : Claudette TURC)

Membre de la gouvernance de l'Orchestre National des Pays-de-la-Loire, le Département promeut et diffuse l'univers de l'ONPL sur les différents territoires du Maine-et-Loire dans le cadre des « Résidences de l'ONPL en Anjou ». Cette action est construite de manière à développer des actions culturelles notamment à destination des jeunes et des collégiens, en collaboration avec les communes de Baugeois-Vallée.



Le concert de l'ONPL du mercredi 27 mars à Beaufort-en-Anjou est inscrit dans ce cadre. Il bénéficie ainsi d'une subvention du Département et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) à hauteur de 50 % dans le cadre du Contrat Local d'éducation Artistique 2018/2019.

D'autres concerts seront programmés à Noyant-village et Baugé par les communes.

L'ONPL proposera en complément deux actions pédagogiques :

- Un concert pédagogique programmé le 15 mars à Baugé auquel participeront deux classes de la Maison Familiale Rurale de Beaufort-en-Anjou.
- une répétition ouverte de l'orchestre le 27 mars à 19h pour les élèves de l'école de musique Baugeois-Vallée.

Claudette TURC propose d'approuver la convention avec le département, la communauté de communes Baugeois-Vallée et les communes nouvelles de Noyant-village et Baugé-en-Anjou qui pose les conditions de ce partenariat.

***Claudette TURC précise que les réservations se font en Mairie.***

***M. le Maire ajoute que le concert sera précédé d'une répétition avec l'orchestre de musique.***

Le conseil municipal,

Vu la délibération du 17 décembre 2018 approuvant la Convention financière - CLEA-CADC 2018-2019,

Considérant l'intérêt pédagogique et culturel pour la commune de la Résidence de l'ONPL sur le territoire de Baugeois-Vallée,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le projet de convention de partenariat entre Beaufort-en-Anjou, la Communauté de communes Baugeois-Vallée, le département et les communes de Baugé-en-Anjou et Noyant-Village,

AUTORISE M. le Maire à signer cette convention financière.

**2019/28 - Fête du Printemps : Convention avec l'association La Bosse**  
(rapporteur : Maryvonne MEIGNAN)

La Fête du printemps aura lieu les 18 et 19 mai 2019. Elle poursuit un double objectif : organiser une manifestation populaire et musicale dans le centre-ville de Beaufort-en-Anjou et le dynamiser. Ainsi, les commerçants sont invités à participer avec les élus de la commission Cadre de vie aux réunions préparatoires. La Fête du printemps s'étoffe pour sa troisième édition en accueillant de nouvelles animations autour de la Place Jeanne de Laval.

Pour rappel, le Comité des fêtes de la commune déléguée de Beaufort-en-Vallée a été dissout. Les élus de la commission Cadre de vie réunie le 30 janvier 2019 proposent de renouveler l'organisation de cette manifestation sous la forme d'un multi-partenariat, piloté par le service « vie locale » créé en 2017.

La Fête du printemps rassemblera cette année :

- L'orchestre d'harmonie de Beaufort-en-Anjou (concert et aubade),
- L'école de musique Baugeois-Vallée (groupe de musique actuelle, batucada et orchestre Mistral)
- Les cadets du Baugeois (concert)
- L'association La Bosse (concerts de musique actuelle)
- Le Musée Joseph-Denais (Nuit des Musées)
- La bibliothèque municipale (braderie de livres),
- Le centre de formation de La Piverdière (démonstration de compositions florales)
- L'association l'Antre du Dragon (création d'un espace de jeux),
- L'association MVC Beaufortais (course cycliste quartier Montbeaume)
- Les commerçants (ouverture et restauration)
- Les forains installés Place de la République

Le choix d'organiser un concert le samedi soir avec une tête d'affiche en musique actuelle permet de maintenir un temps fort le samedi soir autour de la fête foraine et de cibler un public familial. En 2018, un orage extrêmement violent a malheureusement conduit les élus à annuler les concerts sur la Place Jeanne de Laval pour raison de sécurité. Cette année, les Halles seront libérées pour un repli possible en cas de mauvais temps.

Dans l'esprit de partenariat de la fête du printemps, Maryvonne MEIGNAN propose de confier la programmation et l'accueil des artistes à l'association La Bosse. Elle a l'expérience de l'organisation d'événements musicaux sur la commune et la capacité de mobiliser une équipe et un public autour d'un projet.

Une convention entre l'association et la commune définira les termes de la délégation, en précisant les objectifs de l'événement et le montant alloué : 9 500 €. La ville demeure pilote et coordinatrice de la manifestation. Un article précisant les modalités de repli a été ajouté à la convention.

Le conseil municipal,

Vu l'avis favorable de la commission Cadre de vie du 5 décembre 2018 et du 30 janvier 2019,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE la convention avec l'association La bosse relative à la programmation de deux concerts à la fête du printemps.

APPROUVE le versement d'une subvention de 9 500 € pour remplir cette mission.

DECIDE que 70 % du montant sera versé à la signature de la convention, et 30% en clôture, afin d'avoir un état de frais réel.

AUTORISE M. le Maire à signer la convention

**Fin de la séance : 22 H 15**

*Information : La tenue des débats est indiquée en gras et en italique.*